



Ministère de la Santé
et des Services sociaux

Réseaux d'éclaireurs

Pour le mieux-être, la résilience
et le rétablissement psychosocial
des personnes et des communautés

Septembre 2022

Édition :

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document s'adresse spécifiquement aux intervenants du réseau québécois de la santé et des services sociaux et n'est accessible qu'en version électronique à l'adresse :

www.msss.gouv.qc.ca, section **Publications**

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépot légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

Bibliothèque et Archives Canada, 2022

ISBN : 978-2-550-82592-0 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2022

TABLE DES MATIÈRES

BUT DES RÉSEAUX D'ÉCLAIREURS.....	1
ORIENTATIONS À DÉPLOYER PAR LES ÉTABLISSEMENTS.....	2
RÔLES ET RESPONSABILITÉS	3
FINANCEMENT	7
OUTILS ET SOUTIEN MINISTÉRIEL DESTINÉS AUX ÉTABLISSEMENTS	8
ANNEXE 1 : Définition de la salutogenèse	9
ANNEXE 2 : Promotion de la santé mentale	10

OBJECTIF DU DOCUMENT

Le présent document est à l'intention des établissements de santé et de services sociaux qui implantent, développent et animent des réseaux pérennes d'éclaireurs couvrant l'ensemble de leur territoire.

BUT DES RÉSEAUX D'ÉCLAIREURS

De nombreuses personnes ont été affectées par le contexte amené par la pandémie. Les répercussions psychosociales qui en découlent se feront sentir pendant des mois, voire des années. Le processus de rétablissement après une catastrophe ou une pandémie est un processus à long terme. Il a été démontré que les éléments qui ont contribué à améliorer le bien-être de la population après une catastrophe sont le soutien des proches, le climat d'entraide et la participation à des projets ou à des événements de résilience donnant du sens au vécu des personnes¹.

Ainsi, le but des réseaux d'éclaireurs est d'augmenter la capacité d'adaptation et la résilience des individus et de la communauté en contexte pandémique et postpandémique.

Les objectifs des réseaux d'éclaireurs sont :

- Renforcer la résilience communautaire et le tissu social;
- Augmenter la capacité de la communauté à soutenir les personnes touchées sur les plans psychologique et social ;
- Promouvoir le bien-être et la santé de la population, en particulier la santé mentale positive et les environnements favorables au bien-être et à la santé ;
- Ancrer une culture de salutogenèse (voir l'annexe 1) et de promotion de la santé mentale positive (voir l'annexe 2) au sein de la population, des programmes-services des établissements de santé et de services sociaux et des ressources de la communauté ;
- Mobiliser les ressources existantes dans la communauté.

¹ GÉNÉREUX, Mélissa, et al. A Salutogenic Approach to Disaster Recovery: the Case of the Lac-Mégantic Rail Disaster, En ligne, 2020. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/32106475/>

ORIENTATIONS À DÉPLOYER PAR LES ÉTABLISSEMENTS

- Rendre pérennes les réseaux d'éclaireurs.
- Miser sur les dispositifs et réseaux existants en évitant la création de nouvelles structures (Ex. : instances de concertation, tables de quartier, etc.)
- Instaurer ou consolider la concertation à tous les niveaux à l'intérieur des établissements de santé et de services sociaux et dans la communauté (du milieu communautaire au milieu clinique, de la prévention au rétablissement).
- Renforcer la quête de sens, le sentiment de cohérence, la mobilisation communautaire, la participation citoyenne et la bienveillance au sein des populations.
- Contribuer à l'instauration d'une culture de salutogenèse et de santé mentale positive dans les communautés et au sein des programmes-services des établissements de santé et de services sociaux.
- Par une approche d'empowerment, outiller les éclaireurs afin qu'ils puissent reconnaître, soutenir et accompagner des personnes vivant des difficultés psychosociales ou de santé mentale.
- Mettre en réseau les éclaireurs en établissant des liens constants entre eux, ainsi qu'avec les différents partenaires (organismes communautaires, municipalités, commerces, établissements d'enseignement, etc.).
- Renforcer, bonifier et mettre en valeur les initiatives citoyennes et les projets d'organismes communautaires en matière de rétablissement psychosocial postpandémique et de résilience en santé mentale.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

ÉCLAIREURS

Les éclaireurs sont des personnes reconnues dans leur communauté et déjà présentes dans les milieux en raison de leur travail (ex. : personnel des milieux scolaires, intervenants d'organismes communautaires, travailleurs de rue, commerçants), leur bénévolat (ex. : membres d'un club social), la place qu'elles occupent dans leur communauté (ex. : animateurs, pairs aidants, sentinelles en prévention du suicide, veilleurs, navigateurs, citoyens impliqués dans la communauté, etc.). Au quotidien, ces personnes sont susceptibles d'être en relation avec des personnes qui présentent des besoins psychosociaux, de la détresse ou une moins bonne santé psychosociale.

Engagées de façon volontaire, ces personnes sont soutenues par une équipe-relais pour les accompagner dans leur rôle auprès des citoyens de leur communauté. Le rôle des éclaireurs est de :

- Reconnaître les personnes présentant des signes de détresse psychosociale ou des symptômes associés à un trouble mental, établir le contact avec elles, les soutenir et, lorsque nécessaire, les accompagner vers des ressources d'aide appropriées ;
- Promouvoir, dans leur communauté, les façons de prendre soin de soi et des autres ;
- Contribuer au développement d'une approche positive dans leur milieu visant à renforcer la mobilisation communautaire, la participation citoyenne, la bienveillance, la quête de sens et, de manière plus générale, la culture de salutogenèse.

Ces personnes sont choisies pour leur implication sociale, leur connaissance des dynamiques territoriales, leurs liens étroits avec les groupes ou les milieux à risque.

Les éclaireurs sont outillés en premiers secours psychologiques (ou un équivalent) pour agir dans la collectivité (observer, entrer en contact, informer, soutenir moralement et, si besoin, accompagner vers les ressources).

Les éclaireurs peuvent (ou doivent dans certaines situations particulières) contacter un intervenant de l'équipe-relais:

- après avoir fait des observations sur des problématiques psychosociales;
- après avoir soutenu moralement ou accompagné des personnes vers les ressources;
- pour signaler toutes situations préoccupantes afin que l'équipe-relais évalue les suites à donner.

Les éclaireurs agissent en promotion de la santé mentale positive en renforçant les facteurs de protection des individus (ex. : les compétences liées à la gestion des émotions et à la résolution de problème) et en agissant dans les milieux de vie (ex. : milieux de travail, organismes de la communauté) pour rendre ceux-ci favorables au bien-être de tous.

ÉQUIPES-RELAIS

Les équipes-relais sont constituées d'intervenants de proximité du CISSS/CIUSS provenant des services sociaux généraux (incluant le responsable du volet psychosocial en contexte de sécurité civile), de la santé mentale, de la santé publique, de la jeunesse, de la dépendance, des services aux aînées et autres programmes-services. Les équipes-relais ont pour mandat :

- d'assurer une vigie des besoins des milieux ;
- d'adapter les offres de services à la réalité et aux enjeux dans chacun des RLS ;
- de s'assurer de la prévention, du repérage, de la détection, des interventions de proximité dans différentes problématiques psychosociales (ex. : violence conjugale, idées suicidaires, dépendances, utilisation problématique des écrans, maltraitance envers les enfants et les aînés, instabilité résidentielle, etc.) ;
- de faire, au besoin, l'évaluation et le suivi psychosocial requis ou orienter les personnes vers la ressource la plus apte à les aider dans leur communauté ou dans l'établissement ;
- d'identifier les membres de la communauté qui pourraient composer l'équipe d'éclaireurs ;
- d'accompagner, soutenir, mobiliser et réseauter les éclaireurs ;
- de contribuer aux initiatives en promotion de la santé psychosociale en contribuant à renforcer la mobilisation communautaire et la participation citoyenne.

Les membres de l'équipe-relais doivent par ailleurs avoir une connaissance fine des programmes-services qu'ils représentent, des orientations ministérielles en la matière, des continuums de services régionaux et des partenaires significatifs du RTS au regard du programme-services sous leur responsabilité.

De plus, ils contribuent à faire le lien entre la collectivité, le milieu communautaire et les différents programmes-services des établissements.

En collaboration avec les partenaires, les membres de l'équipe-relais identifient les membres de la communauté qui sont où seront des éclaireurs. Par la suite, ils les mobilisent, les accompagnent dans le soutien et l'entraide à développer dans la communauté et les mettent en réseau.

COORDONNATEUR

Les CISSS et CIUSSS désignent une personne à titre de coordonnateur de l'équipe-relais et du réseau d'éclaireurs pour chaque réseau local de service. Cette personne doit avoir :

- une excellente connaissance des différents programmes-services et des secteurs concernés ainsi que des dynamiques du milieu communautaire local;
- être impliqué de façon significative dans la communauté, avoir une posture d'accompagnement et faire preuve d'une approche positive (c.-à-d. agir à partir des forces de la communauté);
- avoir la capacité de mobiliser la communauté et de mettre en réseau différents acteurs.

À titre indicatif, il peut s'agir d'un organisateur communautaire, d'un responsable du volet psychosocial en contexte de sécurité civile ou de tout autre intervenant qui a les compétences ci-haut mentionnées.

Les principales responsabilités du coordonnateur sont :

- Assurer la coordination et l'animation des activités de l'équipe-relais formée d'intervenants des CISSS et des CIUSSS ;
- Créer une équipe d'éclaireurs, tel que précisé précédemment ;
- Assurer la mise en lien des différents dispositifs ou réseaux existants ;
- Assurer le partage d'outils dans le RLS ;
- Développer et maintenir des liens avec les différents partenaires.

FINANCEMENT

Le financement octroyé à l'établissement de santé et de services sociaux doit servir à implanter, développer et animer des réseaux pérennes d'éclaireurs couvrant l'ensemble du territoire, ainsi qu'à créer des arrimages constants entre les réseaux d'éclaireurs et les équipes-relais.

L'utilisation des sommes vise à :

- Embaucher du personnel qui permettra d'affecter des intervenants de l'établissement au développement, au soutien et à l'animation des réseaux d'éclaireurs. Les intervenants ainsi affectés peuvent agir comme coordonnateur ou membre de l'équipe-relais.
- Défrayer les coûts associés aux mesures de réseautage impliquant des éclaireurs (celles-ci incluent les activités de résilience et de rétablissement psychosocial dans les communautés).
- Défrayer les coûts associés aux mesures de soutien et d'accompagnement offertes aux éclaireurs (celles-ci incluent notamment les formations et les outils développés pour les éclaireurs).
- Établir une entente, le cas échéant, avec des organismes communautaires (notamment ceux œuvrant en santé mentale) habilités à effectuer des activités d'éclaireurs ou à soutenir le réseau d'éclaireurs.
- Rembourser des frais encourus dans le cadre du projet (ex. : frais de déplacement ou per diem pour desservir des secteurs éloignés).

Par ailleurs, dès avril 2022, un montant annuel spécifique est octroyé aux établissements pour soutenir les initiatives et la contribution des organismes communautaires visant la résilience et le rétablissement psychosocial de la population en contexte postpandémique et s'inscrivant dans le cadre des réseaux d'éclaireurs.

OUTILS ET SOUTIEN MINISTÉRIEL DESTINÉS AUX ÉTABLISSEMENTS

Le ministère de la Santé et des Services sociaux met à la disposition des établissements différents outils et différentes modalités de soutien pour aider à l'implantation, au développement et à l'animation des réseaux d'éclaireurs dans les RLS. En voici quelques-uns :

- Visuel accrocheur pour le développement d'outils de communication en lien avec le projet et pour aider la population à reconnaître les éclaireurs présents dans la communauté :

<https://www.msss.gouv.qc.ca/imagerie/campagnes/campagne.php?campagne=reseau-eclaireurs> ;
- Feuille de présentation du réseau des éclaireurs :
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003088/?&date=DESC& sujet=sante-mentale&critere=sujet> ;
- Coffre à outils des éclaireurs :
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003087/?&date=DESC& sujet=sante-mentale&critere=sujet> ;
- Directive d'application I-CLSC pour la codification des données relatives aux réseaux d'éclaireurs ;
- Équipe dédiée dans l'application Teams et intitulée « MSSS - Éclaireurs : partage entre établissements » ; on y retrouve l'ensemble de la documentation de la mesure, ainsi que des outils inspirants développés par les établissements de santé et de services sociaux dans le cadre des réseaux d'éclaireurs ;
- Balado « pratiques prometteuses » au sujet des réseaux d'éclaireurs disponible dans l'équipe Teams « MSSS - Éclaireurs : partage entre établissements » ;
- Webinaire de la Dre Mélissa Généreux visant à sensibiliser aux impacts de la pandémie, à définir des concepts clés de la mesure des réseaux d'éclaireurs (rétablissement, résilience, salutogenèse, sentiment de cohérence) et à identifier des pistes d'action pour promouvoir la santé psychologique en contexte de pandémie. Ce webinaire est disponible dans l'équipe Teams « MSSS - Éclaireurs : partage entre établissements » ;
- Sur demande, les établissements qui le souhaitent peuvent rencontrer un professionnel ministériel dédié à la mesure des réseaux d'éclaireurs ou participer aux rencontres régulières de partage entre établissements.

ANNEXE 1 : Définition de la salutogenèse²

La salutogenèse (salutogenèse: santé) est un concept qui s'intéresse aux facteurs qui produisent la santé et le bien-être, ou qui aident à les maintenir, pour en faire la promotion. Ce concept renverse le paradigme classique actuel de santé, centré sur la «pathogenèse». Ce dernier concept s'intéresse, en fait, à l'apparition et au développement de la souffrance vue comme une maladie, modèle sur lequel les services de santé sont basés depuis des siècles.

En salutogenèse, on met l'accent sur les ressources dont dispose l'être humain pour développer et préserver la santé et le bien-être. La détresse ne signifie pas seulement de transposer «l'aide» en services cliniques de thérapie pour la diminuer.

L'approche repose sur la capacité des personnes à trouver (ou retrouver) les ressources qui sont à leur disposition, et entreprendre des actions, qui sont à leur portée, pour être et maintenir une bonne santé globale (physique, mentale et sociale). Cette approche redonne ainsi le pouvoir aux personnes (empowerment), plutôt qu'aux thérapeutes et cliniciens. Ceci permet notamment aux individus de se sentir mieux.

Le principe à la base de cette théorie est que plus le sentiment de cohérence d'un individu est grand, plus il est susceptible de progresser vers le pôle santé d'un continuum santé maladie. Ce sentiment permet donc à un individu de rester en bonne santé même face à des situations difficiles. Les actions posées visent à exploiter une démarche positive afin d'aider les gens :

- à mieux comprendre les sources de leur détresse;
- à retrouver un contrôle sur leurs difficultés afin de les engager à les résoudre;
- à donner un sens à leurs expériences.

² Lindström, B. et Ericksson, M. (2012). Salutogenèse – Petit guide pour promouvoir la santé. Sainte-Foy, QC, Presses de l'Université Laval

ANNEXE 2 : Promotion de la santé mentale

La promotion de la santé mentale implique de concevoir la santé mentale dans sa dimension positive. Il est maintenant acquis qu'une bonne santé mentale ne se reconnaît pas qu'à l'absence de troubles mentaux, mais qu'elle nécessite également l'atteinte d'un bien-être mental (OMS, 2018, cité dans Julien, 2021). S'il n'y a pas de définition consensuelle de la santé mentale positive, certains auteurs s'entendraient cependant pour dire qu'elle se caractérise notamment par la présence d'émotions positives et par un bon niveau de fonctionnement psychologique (ex. : être capable de prendre des décisions par soi-même) et social (ex. : sentir que l'on contribue à la société) (Forgeard et al., 2011, cité dans Julien, 2021).³

La promotion de la santé mentale renvoie aux mesures qui permettent de maximiser la santé mentale et le bien-être des individus et des collectivités. Elle cible l'ensemble de la population et centre son action sur les déterminants de la santé mentale qui contribuent à accroître le pouvoir d'agir et les capacités d'adaptation des individus, mais également des communautés.⁴

La promotion de la santé mentale renvoie donc à la mise en place de conditions individuelles, mais aussi sociales et environnementales qui soutiennent le développement d'une santé mentale optimale (Mantoura, Roberge et Fournier, 2017).

En effet, plusieurs facteurs individuels (ex. : saines habitudes de vie) de même que liés à la famille (ex. : niveau élevé de soutien familial), à la communauté (ex. : quartier où les voisins s'entraident) et à la société (ex. : mise en place de mesures visant à lutter contre la discrimination ou la stigmatisation) contribuent à une santé mentale positive (Mantoura, 2014).

³ JULIEN, D. (2021). Quels sont les liens entre un environnement social favorable et la santé mentale positive des jeunes? Résultats d'une enquête auprès des élèves du secondaire du Québec. Zoom santé, (69), 1-16. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/liens-entre-environnement-social-favorable-et-santementale-positive-jeunes>

⁴ MANTOURA, P., ROBERGE, M.-C. et FOURNIER, L. (2017). Un cadre de référence pour soutenir l'action en santé mentale des populations. Santé mentale au Québec, 42(1), 105-123. <https://www.erudit.org/fr/revues/smq/2017-v42-n1-smq03101/1040246ar.pdf>

MANTOURA, P. (2014). Définir un cadre de référence sur la santé mentale des populations à l'intention de la santé publique. Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé. <https://ccnpps-ncchpp.ca/fr/definir-un-cadre-de-referance-sur-la-sante-mentale-des-populations-alintention-de-la-sante-publique/>



msss.gouv.qc.ca

